

Programme de formation

Paies spécificités Transports

OBJECTIF

Cette formation vous permet de maîtriser les particularités de la paie dans le domaine des transports : routier de marchandises, voyageurs, sanitaire.

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- √ Traiter les différents temps et leur rémunération
- √ Gérer les indemnités pour frais professionnels
- √ Calculer les charges sociales spécifiques
- √ Établir une paie transport conforme

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

Le champ d'application Le temps de travail

Temps de service, temps normal, temps d'équivalence Heures d'équivalence et heures supplémentaires Gestion de l'amplitude

Décompte à la quatorzaine

Les rémunérations conventionnelles

Rémunérations horaires, mensuelles et annuelles garanties Majoration

Indemnisation de l'amplitude

Primes et indemnités

Les frais professionnels

Les cotisations sociales

V1.3 du 01/07/2025

Vendredi 24 octobre De 14h à 17h30

Durée: 3 heures 30

Classe virtuelle, à distance Micro et caméra obligatoire

20 personnes maximum

Collaborateurs comptables

Tarif Adhérent/Correspondant inclus Tarif Autres publics 180 € HT – 216 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85



Philippe HINGAND

Consultant et formateur en paie et charges sociales, ancien inspecteur Urssaf

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session. En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



36, rue de Picpus 75580 Paris cedex 12 E-mail : nation@cgapicpus.com



